



Appel à Manifestation d'Intérêt opéré dans le cadre du programme InnovationS « Acculturation et formation des étudiant à l'innovation et l'entrepreneuriat ». Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme d'Investissements d'avenir portant la référence ANR-21-EXES-0004

Version 3 : Appel à Manifestation d'Intérêt « Esprit d'Entreprendre et d'Innover »

*Initiative de soutien relative aux projets pédagogiques de
développement des compétences transversales des étudiants*

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. CADRE GÉNÉRAL DE L'AMI	3
1.1. Description du volet Libre	4
1.2. Description du volet Nouveaux Espaces d'Apprentissage	6
2. MODALITES DE DEPOT D'UNE CANDIDATURE	8
2.1. Cibles des projets	8
2.2. Eligibilité	8
2.3. Budget et durée des projets	9
2.4. Calendrier	10
2.5. Montage du projet	11
2.6. Engagement réciproque des projets soutenus	12
2.7. Contacts	13
ANNEXE 1 : REGLEMENT DES DEPENSES AMI EEI	14
ANNEXE 2 : INDICATEURS INNOVATIONS	18
ANNEXE 3 : PROPOSITION D'UN REFERENTIEL DE COMPETENCES INNOVATION	20

1. CADRE GÉNÉRAL DE L'AMI

Un certain nombre de textes et de rapports officiels montrent une volonté claire de faire de l'innovation et de l'entrepreneuriat sous toutes leurs formes des axes stratégiques dans l'enseignement supérieur français¹. Fondamentalement l'enjeu principal est de permettre l'acquisition par les étudiants et étudiantes de compétences à entreprendre et innover.

Dans un contexte marqué par l'incertitude, la complexité et l'ampleur des défis sociaux, écologiques, démocratiques et économiques, l'université a un rôle clé à jouer dans la formation des citoyens, citoyennes et professionnels, professionnelles de demain. Il est essentiel de donner aux étudiants et étudiantes les outils pour questionner et transformer les organisations auxquelles ils contribueront, afin de les orienter vers des modèles plus durables, solidaires et résilients.

L'université de Bordeaux (UB), en accord avec sa stratégie Horizon 2030², déploie à cet effet un plan d'action dans le cadre du [grand programme InnovationS](#)³, pour favoriser le développement **d'une culture ouverte de l'innovation et de l'entrepreneuriat des étudiants et étudiantes**.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) « Esprit d'Entreprendre et d'Innover » (EEI). Ouvert à toute la communauté académique de l'université, il permet d'obtenir des moyens pour mettre en œuvre un projet contribuant au développement ou au renforcement de compétences spécifiques à l'innovation et/ou l'entrepreneuriat, compétences qui favorisent la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants et étudiantes. L'UB soutient pour cela des projets s'intégrant dans le cadrage institutionnel [d'Amélioration Continue de son Offre de Formation \(ACOF\) pour favoriser la réussite étudiante](#) et qui pourront venir nourrir les feuilles de route de mention en vue de la prochaine vague d'accréditation⁴.

Dans le cadre de cet AMI, les porteurs et porteuses de projets seront accompagnés de la phase d'intention jusqu'à la mise en œuvre des projets. Cet AMI se décompose en deux volets, le volet « Libre » qui vise à soutenir tout projet contribuant à diffuser l'esprit d'entreprendre et d'innover auprès des étudiants et étudiantes et le volet « Nouveaux Espaces d'Apprentissage » qui vise à accompagner des projets d'aménagement d'espaces, ouverts au plus grand nombre, qui viennent soutenir l'enseignement et l'apprentissage.

Un avenant à ce cahier des charges vient spécifier les modifications dont il faut tenir compte pour le dépôt d'un projet pédagogique par les établissements partenaires de l'enseignement supérieur (ESTIA, INP Bordeaux, Science Po, IOGS, BSA, UBM, ENSAM, ENSAP) du programme InnovationS.

¹ Exemple de textes et rapports :

- Le plan « l'esprit d'entreprendre » : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/l-esprit-d-entreprendre-le-plan-en-faveur-de-l-entrepreneuriat-etudiant-49300>
- L'entrepreneuriat étudiant et les pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE): <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/l-entrepreneuriat-etudiant-47679>

² A travers sa stratégie Horizon 2030, l'université de Bordeaux souhaite « permettre aux diplômés d'innover et expérimenter pour les transitions »

³ Le programme ambitionne de sensibiliser 20 000 étudiants et étudiantes à l'innovation et l'entrepreneuriat chaque année et de créer 10 nouveaux espaces d'apprentissage d'ici 2029.

⁴ Référence Vague A, référence 4, C4. La formation prépare à l'insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat au cours du cursus : https://www.hceres.fr/sites/default/files/DAE_vague-A/formation/referentiel_1er-2e_cycle.pdf

1.1. Description du volet Libre

Ce volet a pour but de supporter tout nouveau projet ou à soutenir toute initiative existante, contribuant à diffuser l'esprit d'entreprendre et d'innover auprès des étudiants et étudiantes, à soutenir la qualité de la formation à l'innovation et l'entrepreneuriat, à venir développer attractivité de cette offre auprès des étudiants et étudiantes et renforcer les liens entre les formations et les acteurs socio-économiques.

DEFINITION INNOVATION (PUI Bordeaux)

« L'innovation est la mise en œuvre d'idées nouvelles ou améliorées pour générer de la valeur économique ou sociétale et répondre à des besoins spécifiques. Elle combine les expertises issues de tous les domaines de la recherche pour proposer des solutions intégrées et pertinentes. Elle peut se traduire par des produits, services, processus, modèles économiques ou organisationnels qui diffèrent de l'existant et apportent un avantage économique, social, environnemental ou technologique. Cette approche englobe les dimensions techniques, humaines, culturelles et sociétales.

L'innovation se distingue par son caractère appliqué et impactant, allant au-delà de la simple invention ou découverte. En alliant créativité, collaboration interdisciplinaire et impact concret, elle favorise une transformation durable au service de la société. »

DEFINITION ENTREPRENEURIAT (Verstraete et Fayolle (2005))

« Initiative portée par un individu (ou plusieurs individus s'associant pour l'occasion) construisant ou saisissant une occasion d'affaires, dont le profit n'est pas forcément d'ordre pécuniaire, par l'impulsion d'une organisation pouvant faire naître une ou plusieurs entités, et créant de la valeur nouvelle (plus forte dans le cas d'une innovation) pour des parties prenantes auxquelles le projet s'adresse. »

Former les étudiants et étudiantes à relever les défis d'aujourd'hui, c'est leur donner l'occasion de développer des compétences transversales clés : créativité, coopération, intelligence collective, capacité à agir dans l'incertitude etc. C'est en particulier, face aux enjeux des ambitions sociétales et environnementales, l'occasion d'expérimenter concrètement comment : inventer des modèles économiques plus durables et solidaires, tester des pratiques managériales collaboratives, explorer de nouvelles formes de gouvernance participative, ou encore concevoir des organisations plus sobres et résilientes face aux défis climatiques.

En lien avec le plan d'action du programme, le projet proposé dans le cadre de cet AMI EEI pourra venir nourrir l'un des niveaux d'intervention suivants (extrait de la note de cadrage) :

Accompagnement : Mettre à disposition des étudiants, étudiantes, porteurs et porteuses de projets d'entrepreneuriat ou d'innovation, des ressources (chargé.es d'accompagnement, lieux, laboratoires...) pour consolider leurs compétences par l'expérience.

Développer ou faire évoluer des **outils d'accompagnement** ou des **ressources** pour les porteurs de projets entrepreneuriaux ou d'innovation Etc.

Formation & Spécialisation : Proposer des parcours de formation qui portent dans leur ADN les compétences, outils et méthodologies permettant aux étudiants et étudiantes de monter en expertise sur les thématiques de l'entrepreneuriat et de l'innovation.

Transformation de BCC ou de maquettes de formations avec comme **fil conducteur** l'innovation ou l'entrepreneuriat Etc.

Sensibilisation spécifique : Mise en place d'actions qui visent à immerger les étudiants et étudiantes dans des situations concrètes, explicitement conçues pour leur permettre de découvrir et de développer un ensemble de compétences spécifiques à l'entrepreneuriat et à l'innovation.

Transformation ou création **d'UE** en lien avec l'innovation ou l'entrepreneuriat
Intégration du **moodle d'autosensibilisation à l'innovation et l'entrepreneuriat** dans une UE existante
Mise en place **d'actions de formation par l'expérience** (hackathon...)

Sensibilisation générique : Exposition indirecte des étudiants et étudiantes à des compétences entrepreneuriales ou d'innovation dans le cadre d'autres disciplines ou activités. Lien fort avec le développement de compétences transversales ou soft skills.

Expérimentation de **méthodes pédagogiques** favorisant les compétences de l'innovation et de l'entrepreneuriat. Etc.

Au regard des objectifs de l'AMI et de ce volet « libre », les porteurs et porteuses de projet devront veiller au respect des critères de sélection suivants :

	Critères de sélection
Stratégie	S'assurer de l'alignement du projet avec le cadrage de l'AMI et le cadrage institutionnel (Cadrage ACOF).
	Obtenir l'accord de son Collège/institut de formation (ou pôle pour les personnels BIATSS) et de sa composante de formation/département (ou service pour les personnels BIATSS).
Réponse à un besoin	La capacité du projet à favoriser le développement et la valorisation des compétences de l'entrepreneuriat et de l'innovation (<i>annexe 3 - proposition de référentiels de compétences à l'innovation et l'entrepreneuriat</i>).
	Le projet pédagogique du projet est pertinent, l'intention pédagogique est claire et répond au besoin d'une ou plusieurs équipes pédagogiques.
Faisabilité	L'adéquation du projet par rapport aux objectifs visés et aux ambitions des porteurs et porteuses.
	L'équipe projet propose au moins trois indicateurs avec une cible afin d'assurer le suivi de l'impact du projet dont au moins un doit venir nourrir les indicateurs du grand programme InnovationS (<i>annexe 2</i>).
Viabilité	La capacité des porteurs et porteuses de projet à expliciter formellement les modalités de pérennité de l'activité au terme de la période de soutien. Chaque projet ne sera financé qu'une seule fois sur l'ensemble de sa durée (<i>cf. Section budget et durée des projets</i>).

Une attention particulière sera accordée aux projets permettant de renforcer le lien entre la recherche, la formation et le monde socio-économique, aux projets qui feront le lien avec les enjeux des transitions, aux projets qui intégreront les étudiants et étudiantes dès la phase de conception, ainsi qu'aux projets démontrant un caractère reproductible et capable d'être généralisé à d'autres disciplines.

1.2. Description du volet Nouveaux Espaces d'Apprentissage

Ce volet a pour but d'accompagner et de soutenir financièrement l'aménagement d'espaces à vocation pédagogique ouverts au plus grand nombre, pour faire vivre une culture de l'innovation et un esprit d'entreprendre sur les campus de l'université.

2 périmètres de projets peuvent être soutenus dans le cadre de cet AMI :

- Périmètre 1 : des projets portés par une ou plusieurs équipes, l'espace devra a minima être ouvert à l'échelle de plusieurs composantes de formation/départements/service d'un même collège, institut de formation ou pôle.
- Périmètre 2 : des projets portés par plusieurs collèges, instituts de formation, pôles ou composantes de formation, l'espace devra a minima être ouvert à l'échelle inter-collèges/instituts/pôles.

Les axes prioritaires soutenus seront :

- Repenser les espaces physiques pour s'adapter à l'évolution des pratiques pédagogiques et modes d'apprentissage.
- Créer des environnements expérimentaux favorisant l'expérimentation et l'application des connaissances.
- Développer des espaces favorisant l'acculturation des étudiants, étudiantes, personnels, enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses à l'esprit d'entreprendre et d'innover.

Pour cette année, les financements seront orientés pour appuyer la création de deux types de NEA : **les salles de pédagogie active et les espaces de créativité.**

Au regard des objectifs prioritaires de l'AMI et du volet thématique « NEA », chaque projet ne sera financé qu'une seule fois sur l'ensemble de sa durée (cf. section budget et durée des projets) et les porteurs et porteuses d'un projet devront veiller au respect des critères suivants en fonction du périmètre de leur projet :

	Critères de sélection
Stratégie	S'assurer de l'alignement du projet avec le cadrage de l'AMI et le cadrage institutionnel ACOF
	Obtenir l'accord son Collège/institut de formation (ou pôle pour les personnels BIATSS) et de sa composante de formation/département (ou service pour les personnels BIATSS) concernées par le projet
	Le projet proposé répond aux critères de caractérisation d'un NEA*
Réponse à un besoin	Le projet pédagogique du projet est pertinent, l'intention pédagogique est claire.
	L'ouverture de l'espace à un public hétérogène est pensée**
	Le projet répond au besoin d'une ou plusieurs équipes pédagogiques
	La capacité du projet à participer à la sensibilisation et/ou la formation des étudiants et étudiantes à une culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat
Faisabilité	Les travaux à réaliser ont été identifiés en lien avec les services concernés (Pôle Patrimoine et Environnement (PPE), Direction des Systèmes d'Information (DSI)...) et une recherche de financement a été réalisée si besoin.
	L'équipe projet a identifié un local pouvant potentiellement accueillir le projet
	L'équipe projet propose au moins trois indicateurs avec une cible afin d'assurer le suivi de l'impact du projet dont au moins un doit venir nourrir les indicateurs du grand programme InnovationS (annexe 2).
Viabilité	La capacité des porteurs et porteuses de projet à expliciter formellement les modalités de pérennité de l'espace (coûts de fonctionnement, maintenance...) au terme de la période de soutien.
	Le projet a obtenu un co-financement (Collège/institut de formation, composante de formation/département, Région, partenaires...) si un besoin en travaux ou menus travaux a été identifié.

* Plusieurs critères généraux sont convenus pour définir un espace NEA :

- Une intention pédagogique innovante⁵ est avant tout nécessaire lors de la conception de ces espaces.
- La présence de technologie et d'équipements qui soutiennent les activités.
- La modularité de l'espace en fonction des usages.
- L'ensemble de l'espace est conçu afin de faciliter la continuité pédagogique entre le pédagogue et l'apprenant, apprenante.

**Une justification de la manière dont le projet envisage de garantir l'ouverture de l'espace à un public plus large sera demandée dans le dossier de candidature (modalités de modération des réservations, RETEX des utilisateurs...). Il sera également demandé que les espaces soient répertoriés sur l'outil ADE (pour les composantes en cours d'expérimentation sur cet outil) ou sur GRR.

⁵ Une intention pédagogique désigne l'orientation générale ou la finalité globale que l'enseignant, enseignante souhaite atteindre. Elle exprime une vision large et qualitative de ce que l'apprenant, apprenante doit acquérir.

2. MODALITES DE DEPOT D'UNE CANDIDATURE

2.1. Cibles des projets

Les actions développées dans les projets proposés doivent être destinées aux étudiants et étudiantes.

Les projets dans le cadre du volet « NEA » peuvent également bénéficier aux équipes pédagogiques, aux équipes en charge de la formation et aux apprenants, apprenantes⁶.

2.2. Eligibilité

L'AMI s'adresse prioritairement aux équipes pédagogiques et administratives (enseignants, enseignantes, enseignants-chercheurs, enseignantes-chercheuses, BIATSS de tous les collèges, instituts de formation et pôles) de l'université de Bordeaux souhaitant faire évoluer leur offre de formation et expérimenter ou mettre en place des outils, méthodes, environnements favorisant l'esprit d'entreprendre et d'innover des étudiants et étudiantes.

- Les demandes peuvent être portées directement par les collèges, instituts de formation, pôles, composantes de formation, services.
- Les porteurs, porteuses s'engagent à ce que la direction de leur périmètre (directeur d'unité, service administratif ou autre) ait donné son accord à la démarche de dépôt en cours et que les informations relatives à la demande lui aient été communiquées (Avis officiel sur la lettre d'intention et lettre de soutien au dossier).
- Un projet peut être transverse et être co-porté par plusieurs entités (par exemple : inter-collèges ou instituts). Dans ce cas, le Comité de coordination transverse de l'offre de formation (COTOF) devra avoir été informé de la démarche pour pouvoir, le cas échéant, apporter un soutien complémentaire à l'équipe projet.
- Une attention particulière sera accordée aux projets qui intégreront les étudiants et étudiantes dès la phase de conception.

Il est important de noter dans le cadre du volet NEA que :

- Tout projet comportant des travaux (menus travaux, travaux) devra avoir identifié les sources de financement associées.
- Dans le cadre de projet avec des travaux conséquents, le projet devra être soutenu financièrement par sa composante de formation/département (ou service pour les personnels BIATSS et/ou son Collège/institut de formation (ou pôle pour les personnels BIATSS) concernées et/ou une autre source de financement (interne ou externe). Dans ces conditions, le co-financement est un pré-requis pour être éligible au volet « NEA » cet AMI.

⁶ Est ici entendu par « apprenant » l'ensemble des publics non étudiants, étudiantes mais bénéficiant d'actions de formation dans les locaux des établissements de l'enseignement supérieur (personnels, etc).

2.3. Budget et durée des projets

Cet AMI bénéficie des moyens du Grand Programme InnovationS⁷ et s'appuie sur des modalités de financement suivantes :

- Les dépenses éligibles font l'objet de l'[annexe 1](#).
- Les actions d'avancement du projet et les financements associés seront soumis à un suivi en lien avec le chargé de projet InnovationS de la Mission d'Appui à la Pédagogie et l'Innovation (MAPI).

La date limite d'éligibilité des dépenses est fixée par le planning du projet et s'étale sur une durée moyenne de 1 à 3 ans. **Elle ne pourra en aucun cas dépasser l'échéance du programme InnovationS (Décembre 2028)**. Selon l'envergure des projets du **volet « NEA »** et les résultats de la pré-étude réalisée avec les services du Pôle Patrimoine et Environnement, les temps d'évaluation et de projet pourront être plus longs sans dépasser la fin du programme InnovationS.

Chaque projet sera financièrement rattaché à sa composante de formation/département (ou service pour les personnels BIATSS et/ou son Collège/institut de formation (ou pôle pour les personnels BIATSS) qui sera en charge de la gestion financière des fonds alloués. Il est essentiel que les porteurs, porteuses de projets soient en lien avec les Directeur Administratif et Financier des Composantes et Instituts (DAFCI) ou Responsable Administratif Financier (RAF) qui seront en charge du suivi administratif et financier du projet. Un bilan annuel du budget revu par le DAFCI ou le RAF devra être transmis au chargé de projet InnovationS de la MAPI.

Il est possible de postuler pour le **volet « Libre »** de cet AMI, pour une demande de financement total pour la création d'un projet ou pour une demande de financement complémentaire à d'autres financements déjà obtenus dans le cadre d'autres dispositifs ([STEP](#), AAP Région, co-financement collège/institut de formation ou composante de formation/département, etc).

Pour le **volet « NEA »**, les projets d'aménagement d'espace (cf annexe 1 du document de référence) peuvent disposer d'une enveloppe entre 25k€ et 40k€ par projet. Pour justifier d'une demande supérieure à 30k€ il faudra qu'un co-financement ait été identifié à hauteur d'au moins 20% du budget ou que les 10k€ soient des frais de travaux contribuant au caractère innovant de l'espace envisagé. Cette enveloppe peut comprendre le financement d'heures complémentaires pour qu'une équipe pédagogique puisse investir du temps pour transformer sa pédagogie et ses usages du lieu au regard de ses enseignements dans une limite de 10

⁷ Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme d'Investissements d'avenir portant la référence ANR-21-EXES-0004

REH/équipe (variable selon le projet).

Cette somme doit comprendre l'ensemble du financement demandé en investissement, fonctionnement et personnel. Si le coût du projet total entre dans cette enveloppe, il est possible de postuler à une demande de financement total dans le cas où aucun travaux ou menus travaux ne sont nécessaires. Toute autre candidature devra faire l'objet d'un co-financement.

Une priorité sera donnée au financement d'un espace sur un site de proximité si le besoin y est exprimé.

A noter que ces enveloppes sont également mobilisables par les projets d'établissements partenaires en référence à l'avenant 2 de cet AMI.

2.4. Calendrier

L'AMI volet « Libre » est ouvert depuis **Mars 2025**. Les candidatures sont étudiées au fur et à mesure de leur réception tout au long de l'année universitaire, selon les modalités décrites ci-après. Cela offre toute la souplesse nécessaire pour favoriser les initiatives et permettre un accompagnement dès la conception du projet, puis dans sa mise en œuvre, et sa valorisation.

Concernant le volet « NEA » de l'AMI, **le dépôt des lettres d'intention sera possible entre fin Août et le 30 Novembre 2026**. Les lettres d'intention et candidatures reçues seront instruites début décembre 2026 selon les modalités décrites ci-après.

2.5. Montage du projet

Phase de la candidature	Actions à mener
Émergence et consolidation de l'idée	Prendre contact avec la MAPI (entrée unique – accompagnement-mapi@u-bordeaux.fr) Rencontrer les services d'appui en fonction des besoins du projet (Mission d'Appui à l'Orientatation et l'Insertion Professionnelle (MAOIP), #_Entrepreneuriat, Direction des Systèmes d'Information (DSI), Pôle Patrimoine et Environnement (PPE), etc) Rédiger la lettre d'intention⁸ Obtenir l'accord de son Collège/institut (ou pôle pour les personnels BIATSS) et de sa composante de formation (ou service pour les personnels BIATSS) Soumettre par l'intermédiaire du chargé de projet InnovationS de la MAPI, la lettre d'intention pour « validation à poursuivre la candidature » par les responsables du grand programme et par le COTECH fin décembre 2026 ou début Janvier 2027 pour les projets de NEA.
Élaboration du projet	Explorer les projets existants et échanger avec des pairs Rédiger le projet pédagogique du projet avec l'appui du chargé de projet InnovationS de la MAPI. Réalisation d'un atelier de co-conception animé par la MAPI. Affiner les besoins financiers, matériels, humains et en accompagnement en lien avec les services concernés par le projet Réalisation de la pré-étude du projet par PPE et lien avec l'équipe projet.
Dépôt de candidature	Compléter le dossier de candidature Réaliser un planning prévisionnel Monter un budget prévisionnel et annexes complémentaires Rassembler les annexes nécessaires à l'évaluation de la candidature Recueillir des lettres de soutien de sa composante de formation/département/service et de son collège, institut de formation, pôle, ainsi que des services spécifiques associés au projet (PPE, DSI, Service Audiovisuel Multimédia (SAN), etc). Relevés de décision des éventuels co-financeurs
Instruction de la candidature	Présenter le projet dans les instances nécessaires à l'étude de sa faisabilité et désirabilité Après partage des avis des rapporteurs et délibération, la candidature du projet est soumise au vote de la C3P. La décision finale signée par le/la VP est envoyée au porteur de projet par mail. Dans cette notification sont mentionnées les

⁸ Disponible dans l'espace dédié au dispositif de l'AMI EEI sur le site enseigner

	dispositions relatives aux modalités de financement, le montant du soutien accordé, l'échéancier des versements ainsi que d'éventuelles conditions suspensives
--	--

Les projets font l'objet d'une analyse et de discussions au sein d'instances telles que le bureau MAPI, le COTECH (PPE), etc, qui sont susceptibles de revenir vers les porteurs pour tout avis / recommandations quant à la poursuite du projet. L'objectif étant de préparer au mieux la candidature officielle et le passage du projet dans les instances de validation finale (COSIS dans le cadre de projets de travaux ou Direction Services aux Occupants (DSO) dans le cadre de projets de menus travaux du volet « NEA ») et Commission Permanente pour les Projets Pédagogiques (C3P).

Le détail des phases de montage du projet et les spécificités inhérentes à chaque typologie de projet pourront vous être communiqués par la chargée de projets en charge de dispositif.

Nous invitons les porteurs, porteuses de projets à prendre en considération que le temps de constitution du dossier de candidature peut-être plus ou moins long en fonction des besoins identifiés lors de phase de la déclaration d'intention.

2.6. Engagement réciproque des projets soutenus

Les bénéficiaires de ce dispositif contribueront au développement d'une culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat au sein de l'université de Bordeaux et des établissements partenaires InnovationS. Cela peut passer notamment par la participation à des actions dans la perspective d'échanges de pratiques, de valorisation des projets expérimentés et soutenus par l'université de Bordeaux ou encore par la réponse à des questionnaires d'évaluation visant à faire évoluer le programme.

Les porteurs, porteuses d'un projet devront remettre un rapport annuellement sur l'avancement du projet ainsi qu'un rapport d'activité et financier de clôture en fin de projet. La trame de ces rapports sera remise à la signature de contrat d'engagement. Une évaluation de l'accompagnement proposé aux équipes projet sera également demandée à la clôture de celui-ci.

L'université mettra de son côté plusieurs outils à disposition des porteurs, porteuses de projets :

- Un accompagnement sera proposé pour la phase de montage du dossier et/ou pour la phase de mise en œuvre du projet, **selon les besoins exprimés** par le porteur, porteuse de projet et son équipe et le plan de charge de la MAPI au moment de la sollicitation.
- Un catalogue de formations permettant aux porteurs, porteuses de se familiariser avec différents outils et méthodes en lien avec l'innovation et l'entrepreneuriat (Pôle AGRH, MAPI, Service #Dev_Entrepreneuriat).
- Un espace ressources sur le site enseigner.

L'université mettra également à disposition des équipes projets lauréates :

- Une aide à la communication notamment via la newsletter pédagogique de l'université et la [Revue Etudes & Pédagogie](#), la mise à disposition des éléments du projet au sein du catalogue de projets sur le site Enseigner, l'intégration des nouveaux espaces d'apprentissage à la cartographie disponible sur le site enseigner, la possibilité de proposer un espace d'apprentissage à la labellisation via le réseau [Learning Lab Network](#)... Il est attendu que les équipes projets soutenues s'engagent à fournir les éléments nécessaires à la communication des projets (textes, visuels, etc.) et participent à cette démarche de valorisation de leur projet.
- Des rendez-vous / rencontres permettant un accompagnement des initiatives et de leur diffusion auprès des partenaires (lieux culturels et de diffusion) et des publics cibles comme les cafés pédagogiques...

Un contrat d'engagement sera signé par l'équipe projet et la MAPI suite à la validation du projet pour acter de ces engagements.

2.7. Contacts

Entrée Unique : accompagnement-mapi@u-bordeaux.fr

Chargée de projet InnovationS (Mission d'Appui à la Pédagogie et à l'Innovation – Campus Victoire)

– Pauline Gey : pauline.gey@u-bordeaux.fr

ANNEXE 1 : REGLEMENT DES DEPENSES AMI EEI

Pour le **volet « Libre »**, les dépenses éligibles sont les dépenses de personnel et de fonctionnement directement et exclusivement destinées à soutenir le projet :

- Le temps d'investissement des enseignants-chercheurs, enseignantes-chercheuses, enseignantes et enseignants dans le service statutaire (heures complémentaires),
- La rémunération de personnels non statutaires (ATER, Missions doctorales, Emplois étudiants, Vacataires),
- Les prestations de services externes dans les conditions ci-après,
- D'autres frais de fonctionnement (communication, fournitures et consommables, stages, etc.).

Les dépenses d'investissement (matériels, équipements, logiciels) ne sont admises que dans la mesure où elles présentent un lien direct avec l'objet et/ou les cibles du projet.

Pour le **volet « NEA »**, les dépenses éligibles au financement ou cofinancement sont les dépenses de personnel, de fonctionnement et d'investissement directement et exclusivement destinées à soutenir le projet selon les fourchettes suivantes :

- Financement d'équipements pour la création d'un espace (espace de créativité ou salle de pédagogie active en 2025) : **25k€ à 40k€ par projet selon les conditions explicités dans le cadrage. Comprenant :**
 - o Financement d'heures complémentaires pour qu'une équipe pédagogique transforme sa pédagogie ou ses usages : **environ 10 HETD/équipe (variable selon le projet)**
 - o Aide à l'animation d'espaces (selon le besoin du lieu) : emplois étudiants / chargés d'animation / HETD.

Quel que soit le projet, dans le cadre de cet AMI, il est important de noter que les HETD peuvent être uniquement utilisées en heures complémentaires et **ne peuvent pas faire l'objet d'une décharge du service statutaire d'enseignement**. Il est donc vivement recommandé aux porteurs, porteuses de s'assurer que les heures demandées peuvent être incluses dans leur service complet des années concernées par le projet et qu'elles ne dépassent pas le plafond d'HETD autorisées par leur composante de formation/département.

Détail des dépenses éligibles

Toutes les dépenses éligibles sont nécessaires à la réalisation du projet et strictement liées à son objet. Elles sont engendrées pendant le temps de sa réalisation et effectuées par le bénéficiaire du financement ou cofinancement.

1. Dépenses d'équipement (investissement)

ELIGIBLES

Dépense **supérieure à 800 € HT** (prix unitaire) strictement nécessaire à la réalisation du projet (exemple : matériel spécifique à la réalisation d'une activité pédagogique).

Des dépenses de certains travaux ou menus travaux peuvent être pris en charge dans le cadre du projet selon certaines conditions. **L'intégration de ces dépenses au budget du projet doivent être discutées avec la chargée de projets.**

NON ELIGIBLES

Les dépenses de construction et les opérations immobilières ne sont pas éligibles.

2. Dépenses de personnel

ELIGIBLES

Heures complémentaires Equivalent TD selon le référentiel d'équivalence horaires de l'université et du collège ou de l'institut qui peuvent être intégrées dans le service de l'enseignant impliqué ou celui d'un collègue pour qu'ils disposent de temps **complémentaire** sur le projet. Ces heures **ne peuvent pas être utilisées comme des décharges de temps** de service. Elles doivent être utilisées dans le cadre de l'activité du projet.

Missions complémentaires doctorale d'expertise ou d'enseignement dont la mission est uniquement dédiée au projet et vient compléter les compétences disponibles au sein de l'équipe pédagogique.

Vacations dont la mission est uniquement dédiée au projet et vient compléter les compétences disponibles au sein de l'équipe pédagogique (intervenant...). La mise en place d'un contrat contractuel pour un ATER peut **être discuté selon les objectifs du projet en lien avec la chargée de projets** et la responsable du programme. Ces contrats ne viennent pas décharger ou remplacer un enseignant contributeur du projet. Le financement de ce contrat devra être pris en charge par la structure à l'issue du financement AMI – EEI si cela est nécessaire pour la pérennisation du projet.

Contrat ou vacations étudiantes (accueil des étudiants et des publics, tutorat pédagogique, promotion de l'offre de formation, services d'appui aux personnels, aide à l'insertion professionnelle, soutien informatique et aide à l'utilisation des nouvelles technologies et médiation autour des nouveaux espaces d'apprentissage) dont la mission est circonscrite au projet.

La possibilité de mobiliser des contrats étudiants ou de vacation doit, avant toute validation du dossier de candidature, être consolidé avec le DAFCI ou le RAF de la composante de formation/département (ou service pour les BIATSS) et son Collège/institut de formation (ou pôle pour les BIATSS) concernées par le projet.

NON ELIGIBLES

Primes exceptionnelles

Les salaires et cotisations des personnels permanents ou contractuels.

Charges sociales afférentes (y compris les cotisations d'assurance chômage ou allocations pour perte d'emploi à l'échéance des contrats concernés) et taxes sur les salaires

3. Dépenses de fonctionnement

ELIGIBLES

Matériel/**Dépenses pédagogiques** (fluides, documentation, fournitures, jeux, outils créatifs, impression, ressources numériques ou physique, petit matériel) dont l'utilisation est en lien direct avec le projet ;

Indemnité ou gratification de **stages** dont la mission est circonscrite au projet ;

Frais de **licence de logiciel** spécifiquement dédié au projet. Le financement de cette licence devra être prise en charge par la structure à l'issue du financement AMI – EEI si cela est nécessaire pour la pérennisation du projet.

Prestations de service (inférieur ou égale à 30% du coût de l'aide au projet). Sont éligibles les honoraires de consultants, formateurs, intervenant extérieurs (non vacataires), les prestations spécialisées (ex : structure de développement d'un jeu...). Ces prestations ne doivent pas pouvoir être réalisables par l'université.

Dépenses de **prestation de traiteur** dans le cadre d'un événement public visant à valoriser le projet. A noter que les frais de restauration ne sont autorisés que dans certains cas et doivent systématiquement passer par les marchés en vigueur à l'université : 1/ Les comités stratégiques puisqu'ils impliquent des soutiens extérieurs 2/ Les réunions/événements avec des personnes extérieures au projet 3/ Les événements publics.

Mobilier pédagogique spécifique (ex : surfaces d'écriture, audiovisuel, ordinateur...)

Le financement **d'études spécifiques au réaménagement** d'un espace peut être pris en charge dans le cadre du projet selon certaines conditions. **L'intégration de ces dépenses au budget du projet doivent être discutées avec la chargée de projets.**

Frais de **déplacement** des personnels statutaires, permanents ou temporaires affectés au projet. Dans ce cadre il est possible de financer les indemnités kilométriques (selon le barème interne de l'établissement), les billets de transport, les hébergements et la restauration.

Ces frais de déplacement peuvent également bénéficier aux étudiants ou à des acteurs spécifiques (intervenants/entrepreneurs) impliqués / impactés par le projet selon certaines conditions, **à discuter avec la chargée de projet du programme.**

NON ELIGIBLES

Achat de mobilier sans lien direct avec les activités du projet.

Frais généraux non justifiés ou non directement imputables au projet.

Frais de fonctionnement généraux non imputables (loyers, factures d'énergie, abonnements généraux...).

Amendes, pénalités...

Achats personnels (ordinateur personnel, smartphone privé) ou équipements individuels non justifiés.

ANNEXE 2 : INDICATEURS INNOVATIONS

Nombre d'inscrits dans chacune des années de la formation concernée dont le nombre de femmes	Nom de la formation Description Nombre d'étudiants et étudiantes Nombre de femmes
Taux d'emploi des étudiants issus des formations nouvelles ou « enrichies » à deux ans	Le nom de la formation un pourcentage une description de la formation le nombre d'étudiants diplômés.
Nouveaux modules dans les formations « enrichies »	La liste des formations « enrichies » avec le nom de la formation le nombre de nouveaux modules de formation et une description des modules créés.
Formations nouvelles	La liste des formations nouvelles avec le nom de la formation le n° de la fiche RNCP, le nombre de nouveaux modules de formation et une description de la formation créée.
Nombre d'heures enseignées dans les formations / modules nouveaux ou enrichis	Nom du module Description Nombre d'heures
Nombre d'étudiants et étudiantes ayant bénéficiés d'une action de sensibilisation (<i>actions ne constituant pas une partie de la formation mais s'ajoutant aux formations dans le cadre du cursus universitaire - non créditant</i>)	Nom de l'action Description Nombre d'étudiants et étudiantes
Nombre de places de formation proposées aux étudiants et étudiantes	Nom de la formation Description Nombre de places
Nombre de participations étudiantes à des actions de sensibilisation et de formation à l'innovation et/ou l'entrepreneuriat (<i>étudiants ayant bénéficiés d'un temps de mise en action de compétences en lien avec l'innovation et l'entrepreneuriat</i>)	Nom de l'activité / formation / module Description Nombre d'étudiants et étudiantes
Nombre d'étudiants et étudiantes ayant le statut national d'étudiant-entrepreneur	Nombre d'étudiants et étudiantes
Nombre d'étudiants et étudiantes identifiés comme créateur d'une structure	Nombre d'étudiants et étudiantes
Création d'un nouvel espace d'apprentissage	Nom de l'espace Lien vers sa description
Superficie des espaces ouverts au monde socio-économique	Nom de l'espace Superficie
Taux d'occupation d'un nouvel espace d'apprentissage	Nom de l'espace Taux d'occupation
Nombre de réservations réalisées par des étudiants et étudiantes	Nom de l'espace Nombre de réservations

Nombre de réservations réalisées par des enseignants et enseignantes	Nom de l'espace Nombre de réservations
Evénements organisés au sein de NEA	Nom de l'espace Nom de l'événement Description Nombre d'étudiants et étudiantes ayant participé

Précision concernant les définitions :

Pour les projets ExcellencES qui portent sur les formations délivrées, une différence doit être apportée entre une formation « nouvelle » et une formation « enrichie » :

- Une formation « nouvelle » est une formation non existante, ouverte et développée grâce au soutien du projet ExcellencES ;
- Une formation « enrichie » est une formation déjà existante, qui s'est vue transformer grâce au soutien du projet ExcellencES comme, par exemple, la coloration des diplômes, l'ajout d'Unités d'Enseignement obligatoires, l'ajout de modules spécifiques (d'un volume au moins supérieur ou égal à 20h).

Aussi, la sensibilisation à un domaine (la propriété intellectuelle, l'entrepreneuriat, par exemple) ne modifie pas fondamentalement une formation.

ANNEXE 3 : PROPOSITION D'UN REFERENTIEL DE COMPETENCES INNOVATION

Cette grille de compétences est le fruit de deux ateliers de co-construction inter-composantes et inter-services entre Juillet et Novembre 2024. C'est une ressource qui a vocation à évoluer au fil du programme.

Mettre en œuvre et piloter une stratégie d'innovation intégrant des outils de suivi, d'évaluation et d'anticipation pour maximiser l'impact et maîtriser les risques dans un écosystème donné.

Construire et utiliser les outils de pilotage, de suivi et d'évaluation pertinents au service du projet (actuels ou innovants)

Mobiliser des indicateurs pour l'évaluation et le suivi du projet d'innovation ainsi que l'anticipation des risques en matière de coûts, responsabilités, délais et objectifs à l'aide de tableaux de bord

Anticiper et mesurer la nature du changement induit ou à induire dans l'écosystème et l'accompagner (pilotage par l'impact)

Définir, piloter et co-piloter une stratégie d'innovation pour un projet (pouvant être entrepreneurial)

Concevoir et animer des dynamiques collaboratives pour mobiliser les parties prenantes, favoriser la créativité et accompagner le changement et résoudre des problèmes dans des environnements complexes.

Communiquer sur un projet auprès des parties prenantes de manière claire et efficace en français et en langue étrangère avec les outils adéquats

Constituer et animer un groupe de créativité en cartographiant les expertises pour sélectionner les acteurs participant au groupe

Animer et fédérer des collectifs, développer son relationnel et son leadership à l'aide d'outils de créativité pour favoriser la collaboration

Mettre en place une démarche de résolution de problème adaptée à la complexité du problème rencontré

Faciliter l'acculturation aux changements identifiés dans le cadre de la réalisation d'un projet

Intégrer les principes d'éthique, de responsabilité sociétale et de gestion de la qualité dans la conduite de projets innovants, tout en assurant la protection et la conformité des innovations.

Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité sociétale et environnementale.

Développer un système de management de la qualité (règles, normes, démarche qualité, propriété intellectuelle, droit d'auteur) adapté au projet et aux parties prenantes impliquées dans le projet d'innovation

Connaitre les règles de protection des innovations, normes, démarches qualités afin de pouvoir informer les parties prenantes concernées

Analyser et anticiper les besoins, opportunités et contraintes d'un projet en mobilisant une démarche critique, prospective et documentée pour éclairer la prise de décision stratégique.

Prendre des décisions éclairées et rationnelles, fondées sur la collecte d'informations et de données pertinentes et sur la prise en compte de solutions et de points de vue alternatifs

Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation

Mettre en place une démarche de veille et un ensemble d'outils (étude de marché, carte empathie...) afin d'analyser le besoin client avec justesse et comprendre l'environnement et l'écosystème du projet et anticiper les transformations, innovations possibles.

Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine

Préparer un audit interne et externe au projet

Comprendre et évaluer plusieurs futurs possibles, probables et souhaitables afin de créer sa propre vision de l'avenir

Préciser les besoins clients à satisfaire et les contraintes à respecter pour améliorer / créer un produit, service, organisation en réalisant une analyse fonctionnelle.

Imaginer et sécuriser un modèle économique viable en évaluant la solvabilité, en optimisant la création de valeur et en mobilisant des leviers de financement adaptés.

Evaluer la solvabilité du projet et son impact sur la trésorerie de l'entreprise

Aider à la construction du modèle économique de l'entreprise à partir de l'état des lieux et des leviers de création de valeur identifiés pour faciliter la rédaction du business plan associé.

Contribuer à la recherche des leviers de financement afin de permettre à un projet de diversifier ses sources de financement et assurer sa viabilité.

REFERENTIEL DE COMPETENCES A L'ENTREPRENEURIAT

Cette liste de compétences s'appuie sur l'équipe entrepreneuriat de l'IRGO et de #Dev_entrepreneuriat

Compétences individuelles Je suis capable de mettre en œuvre des méthodes de créativité Je suis capable de trouver des solutions quand je rencontre des problèmes Je suis capable de faire face à des situations incertaines et de passer à l'action quand je suis confronté à une situation inattendue Je suis capable de communiquer des informations en interne et en externe.		Compétences managériales Je suis capable de définir une stratégie pour mon projet et de la mettre en œuvre. Je suis capable de mener une équipe. Je suis capable de conduire l'organisation d'un projet (définir des objectifs, planifier, répartir les tâches, mobiliser les ressources). Je suis capable d'appliquer des connaissances en gestion d'entreprise (finance, marketing, droit, etc...).
Compétences relationnelles Je suis capable de négocier et de convaincre les autres Je suis capable d'entrer en contact avec des personnes pour atteindre un but Je suis capable de travailler dans une équipe		Compétences d'apprentissage Je suis capable de trouver des informations, de les analyser et de les utiliser. Je suis capable de mettre en œuvre des méthodes d'apprentissage.
Compétences spécifiques à l'entrepreneuriat Je suis capable d'imaginer une activité (détecter un potentiel d'affaires) dans les environnements que je rencontre. Je suis capable d'utiliser une étude de marché pour analyser le potentiel d'affaires d'une activité. Je suis capable de designer un business model. Je suis capable d'aller plus loin et de concrétiser cette activité (exploiter son potentiel).		